

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 17^e octobre 2025.

Ordre du jour :

- * Élection du secrétaire de séance
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2025
- * Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- * Personnel communal : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activités au service technique
- * Demande de participation aux frais de restauration scolaire de la Commune d'Aigueperse
- * Informations du Maire sur les décisions prises
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses.

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX.

Absents excusés : M. VIALARD (procuration à M. MATHILLON), Mme BERGER (Procuration à Mme COUTURAT).

Absents : M. MASSERET, M. GAYET, M. BARRIER, M. FABRE, M. MARCHE, M. GRINDEL.

Secrétaire de séance : Mme FARGEVIEILLE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2025 : adopté à l'unanimité.

Séance du 23 octobre 2025

1- DCM 54_2025 – Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable lui a transmis des demandes d'admission en non-valeur.

Le Maire propose d'annuler :

Année 2021 :

Titre n° 1072 correspondant au solde d'un repas à domicile pour un montant de 0,60 €

Année 2024 :

Titres n° 375 et n° 777 correspondants aux dépôts sauvages identifiés et facturés pour un montant de 1 300 €.

Soit un total de 1 300.60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non-valeur de la somme ci-dessus, soit un total de 1 300.60 € ;
- les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au BP 2025 au compte 6541 Pertes sur créances irrécouvrables.

2- DCM 55_2025 - Personnel communal : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activités au service technique

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de la voirie et des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer pour la période du 8 novembre au 31 décembre 2025, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de sept semaines et cinq jours suite à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien de la voirie et des espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité à temps complet, du 8 novembre au 31 décembre 2025 pour une durée maximale de sept semaines et cinq jours.
- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025.

Séance du 23 octobre 2025

3- DCM 56_2025 – Demande de participation aux frais de restauration scolaire de la Commune d'Aigueperse

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 0

Contre : 11

Abstention : 1

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier de la Commune d'Aigueperse sollicitant une participation aux frais de restauration scolaire des enfants accueillis en classe ULIS. Pour la Commune de Randan, un enfant est concerné.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- émet un avis défavorable. La commune ne participe pas aux frais de restauration scolaire des familles.

4- Informations du Maire sur les décisions prises

- Décision modificative n°1 Commune (virement de crédits) – Travaux de voirie supplémentaires impasse Gaschon (8 105 €)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2315 286 /10	8 105.00		Opération travaux de voirie
D I 23 2315 288 /10		8 105.00	Opération vidéo protection

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 105.00	
	Réductions	8 105.00	
Equilibre :	Ouv. – Réd.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	8 105.00
Solde Réductions	8 105.00
Ouv. – Réd.	

- Décision modificative n°2 Assainissement (crédits supplémentaires) suite à la vente partielle de la parcelle ZB n°74 à Lhérat

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R F 77 775 (réel)	21 720.00		Produits de cession d'immobilisation
D F 042 675 (ordre)	2 263.84		Valeur nette comptable
D F 023 023 (ordre)	19 456.16		Virement à la section d'investissement
R I 021 021 OPFI (ordre)	19 456.16		Virement de la section d'exploitation
R I 040 2111 OPFI (ordre)	2 263.84		Valeur nette comptable (terrain)
D I 23 2315 121 (réel)	21 720.00		Opération étude diagnostique réseaux

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	21 720.00	21 720.00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	21 720.00	21 720.00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. – Réd.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. – Réd.	

Séance du 23 octobre 2025

5- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

*** Commission Tourisme :**

- Le prochain bulletin communautaire va recenser toutes les manifestations sur deux pages détachables.
- Bilan des réseaux sociaux : la Communauté de Communes Plaine Limagne est suivie par 2 200 personnes sur Facebook, 650 sur Instagram et 401 sur Panneau Pocket.
- Création d'un livret de producteurs sur Plaine Limagne
- Aire de camping-car : pose et installation de sept emplacements par Camping-car Park, travaux prévus en janvier pour une ouverture en février.

*** Commission Enfance Jeunesse**

- ALSH calendrier 2026 : dates d'ouvertures pendant les vacances scolaires 2026 des différentes structures.
- BAFA solidaire : renouvellement de cette action pour dix jeunes du Territoire.
- Crèche calendrier 2026 : date d'ouverture pour la crèche « Graines de soleil ».
- Mise en place du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE), ancien Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) : il a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du RPE.
- Petite enfance : dossiers de candidature pour tout porteur de projet en matière de petite enfance : l'autorisation d'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant est délivrée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme après avoir eu l'accord de la Communauté de Communes Plaine Limagne sur la pertinence de cette création.

*** Assemblée Générale du Réseau Seniors Clic Riom Limagne Combrailles**

Baisse des financements, des choix devront être fait mais sans toucher au maintien à domicile.

6- Questions diverses

Une Conseillère municipale propose de contacter l'entreprise GEOVAL afin de demander une augmentation de la hauteur du passage surélevé rue du Commerce.

Une Conseillère municipale souhaite connaître la date de début des travaux pour la future médiathèque. Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de la commission d'appel d'offre a eu lieu le 3 novembre 2025 et que le vote en Conseil Communautaire s'est tenu le 4 novembre 2025, avec un début des études prévu pour la fin d'année.

Une Conseillère municipale signale que les Gens du voyage se sont de nouveau installés au niveau de l'ancienne déchetterie et évoque le sujet du PLUIH et plus particulièrement les problèmes de terrain devenus non constructibles, l'enquête publique étant en cours.

Un Conseiller municipal demande l'intervention de la gendarmerie ou la mise en fourrière des véhicules stationnés rue Adelaïde d'Orléans, dont certains n'ont pas de contrôle technique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h55.

Séance du 23 octobre 2025

Table des délibérations :

DCM 54_2025	<i>Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables</i>
DCM 55_2025	<i>Personnel communal : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités au service technique</i>
DCM 56_2025	<i>Demande de participation aux frais de restauration scolaire de la Commune d'Aigueperse</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALARD Jean (Procuration à M. MATHILLON)		COMBETTE Jeannie Gisèle	
MATHILLON Jean- Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
GRELET Thierry		PEREZ Nicole	
MATHÉ Sylvie		BERGER Françoise (Procuration à Mme COUTURAT	
REMONDIN Sylvain		CHANEBOUX Sandrine	